

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence du maire, le 8 décembre 2015 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents : M. Paul Leduc, maire  
M. Pascal Forget, district 1  
M. Pierre O'Donoughue, district 2  
Mme Francine Raymond, district 3  
M. Serge Séguin, district 4  
M. Claudio Benedetti, district 5  
M. Alexandre Plante, district 6  
M. Antoine Assaf, district 7  
M. Pierre Jetté, district 8  
Mme Doreen Assaad, district 9  
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Nicolas Bouchard, directeur général  
Mme Louise Bouvier, greffière adjointe

---

Ouverture de la séance

La greffière adjointe constate le quorum.

## 1. Ordre du jour

**151208-514**

### 1.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoughue  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 2. Période de questions

Il est tenu une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

## 3. Autres sujets

**151208-515**

### 3.1 BUDGET 2016 - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoughue

Et résolu que le conseil adopte, tel qu'il a été présenté, le budget pour l'année 2016 au montant de 156 986 000 \$.

Le conseil décrète que le document explicatif du budget 2016 sera publié dans la publication *Ma Ville* distribuée sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le conseiller Antoine Assaf vote contre cette proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

**151208-516**

**3.2 PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2016-2017-2018 -  
ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil adopte, tel qu'il a été présenté, le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2016-2017-2018, lequel prévoit des immobilisations de 234 445 325 \$ dont 103 563 674 \$ pour l'année 2016.

Le conseil décrète que le document explicatif du programme triennal de dépenses en immobilisation sera publié dans la publication *Ma Ville* distribuée sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le conseiller Antoine Assaf vote contre cette proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

**4. Levée de l'assemblée**

**151208-517**

**4.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante  
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que la séance soit levée à 19 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LE MAIRE,

LA GREFFIÈRE ADJOINTE,

\_\_\_\_\_  
Paul Leduc

\_\_\_\_\_  
Louise Bouvier